



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que requis à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, son calendrier concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.

Les séances se tiendront à **19h** aux dates suivantes :

Mardi	14 janvier 2025
Mardi	4 février 2025
Mardi	4 mars 2025
Mardi	1 ^{er} avril 2025
Mardi	6 mai 2025
Mardi	3 juin 2025
Mercredi	2 juillet 2025
Mardi	5 août 2025
Mardi	2 septembre 2025
Mercredi	1 ^{er} octobre 2025
Mardi	11 novembre 2025 (élection le 2 novembre)
Mardi	2 décembre 2025

L'année 2025 étant une année d'élection, exceptionnellement, la séance du mois d'octobre se tiendra un mercredi et la séance du mois de novembre se tiendra le deuxième mardi du mois.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2024

Annick Lafontaine
Greffière